

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1-2018**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par le soussigné, Daniel Chabot, directeur général et greffier adjoint de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 1-2018 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rd7 à même la zone Cv15 et afin de modifier l'article 6.3 du règlement de lotissement numéro 22-90 relatif aux superficies minimales des terrains, pour la nouvelle zone Rd7.
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **12 février 2018, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur les dispositions du projet de règlement numéro 1-2018, soit :
 - La modification du règlement de zonage numéro 21-90 : Agrandissement de la zone Rd7 à même la zone Cv15;
 - La modification du règlement de lotissement numéro 22-90 : Diminution de la superficie minimale des terrains pour les habitations collectives de plus de 12 chambres de 60 m² à 42 m², pour la nouvelle zone Rd7.
4. Les zones visées par ces modifications au règlement de zonage et au règlement de lotissement sont les zones Rd7 et Cv15. La zone Rd7 est située à l'ouest de la 9^e rue boulevard Desrochers, entre la 4^e avenue Painchaud et l'avenue du Plateau. La zone Cv15 est située au nord de la 4^e avenue Painchaud et à l'ouest de la 9^e rue boulevard Desrochers.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 1-2018 et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 1-2018 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration de la zone concernée et le projet de règlement numéro 1-2018 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à La Pocatière, le 18 janvier 2018.

Daniel Chabot, directeur général
Greffier adjoint